

Luxembourg, le 12 novembre 2019

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

*« Comme il a été relayé récemment dans un article de presse, selon la nouvelle organisation du réseau RGTR plusieurs villages dans la commune de Biwer ne seraient plus desservis par des lignes de bus. À noter que certaines lignes continueraient de passer par un des villages concernés, sans toutefois s'y arrêter.*

*Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :*

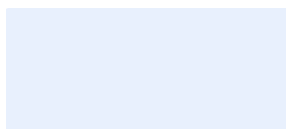
- Quelles sont les raisons pour isoler un village complètement d'une connexion régulière des transports publics ?*
- Combien de personnes prennent en moyenne les lignes de bus en question dans les villages concernés ?*
- Selon le nouveau plan du réseau RGTR, combien de villages dans le pays entier ne seraient plus desservis par une ligne de bus ?*
- Est-il prévu de compenser la suppression de la desserte par des lignes de bus régulières par un service sur demande dans les villages concernés ? Dans l'affirmative, quelles seraient les modalités d'utilisation de ces services ?*
- Dans la négative, serait-il envisageable de réduire les fréquences des dessertes pour les lignes de bus moins fréquentées afin de permettre une connexion minimale des villages concernés au transport public ?*
- Est-ce que l'utilisation d'autobus plus petits pour les lignes moins fréquentées pourrait justifier le maintien d'une connexion régulière de petits villages au transport public ? »*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Carole HARTMANN  
Députée